AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0380
FR0010609206-FS0162

11 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OREGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mars 2014, la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Oraxys Environment 1 SCA[1] (41 avenue de la Gare, L-1611, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 mars 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OREGE, et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions OREGE détenues par le déclarant à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Eren[2].

[1] La société Oraxys SA est le gérant-commandité de la société Oraxys Environment 1 SCA.
[2] Cf. notamment D&I 214C0282 du 20 février 2014.